



Conseil économique et social

Distr. générale
6 novembre 2007
Français
Original : anglais/français

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire de 2008

21-30 janvier 2008

Rapports quadriennaux pour la période 2003-2006, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social*

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Centre on Housing Rights and Evictions	2
2. Fédération internationale de l'hydrocéphalie et du spina bifida	5
3. Human Relief Foundation	8
4. Mandat international	12
5. Nouvelle association des femmes japonaises	15

* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



1. Centre on Housing Rights and Evictions

(Statut consultatif spécial : 1999)

I. Introduction

Le Centre on Housing Rights and Evictions est une organisation internationale de défense des droits de l'homme qui a pour vocation de lutter contre l'expulsion forcée et pour le droit fondamental à un logement convenable. Le bureau de son secrétariat international est installé à Genève et il a des bureaux extérieurs en Afrique du Sud, en Australie, au Brésil, au Ghana, à Sri Lanka et aux États-Unis. Ses programmes thématiques concernent actuellement : le droit à l'eau; le règlement par la voie juridique d'affaires ayant trait aux droits économiques, sociaux et culturels; les expulsions forcées dans le monde; la restitution de logements et de biens; et les femmes et le droit au logement. Ses programmes régionaux concernent respectivement l'Afrique, les Amériques, et l'Asie et le Pacifique. De plus amples informations concernant le Centre sont accessibles sur le site : www.cohre.org.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'ONU

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou des grandes conférences et autres réunions organisées sous l'égide de l'ONU

Le Centre est membre du Comité directeur de la coalition des ONG pour l'adoption d'un protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il a beaucoup travaillé avec des entités de l'ONU et au sein de ces entités, notamment en participant aux débats sur le projet de protocole que la Commission des droits de l'homme a tenus à ses cinquante-neuvième, soixantième et soixante et unième sessions de la Commission des droits de l'homme (du 17 mars au 25 avril 2003, du 13 mars au 23 avril 2004 et du 14 mars au 22 avril 2005, respectivement) et à la première session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue du 19 au 30 juin 2006 à Genève (Suisse). Il a participé également à toutes les réunions organisées à ce jour par le groupe de travail à composition non limitée chargé de s'occuper de cette question.

Le Centre contribue de manière activement à l'élaboration et au renforcement des normes concernant le droit à l'eau en participant à divers processus en cours. À titre d'exemple, avant la cinquante-septième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Genève, 28 juillet-12 août 2005), il a fourni des conseils juridiques et de politique générale au membre de la Sous-Commission chargé de la question de l'eau potable et de l'assainissement lorsqu'il élaborait les directives pour la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement, qui ont été ensuite adoptées par la Sous-Commission à sa cinquante-huitième session (7 juillet-25 août 2006). Le 22 mars 2005, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, les responsables de son programme consacré au droit à l'eau et le Ministère allemand des affaires étrangères ont organisé une manifestation en marge de la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, à Genève.

Le Centre œuvre actuellement en faveur de l'adoption des Principes de Pinheiro concernant la restitution des logements et des biens dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées (E/CN.4/Sub.2/2005/17). À la cinquante-troisième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, tenue à Genève du 30 juillet au 17 août 2001, il a fait campagne avec succès en faveur de la nomination d'un Rapporteur spécial sur la restitution des logements et des biens dans le cadre du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il a appuyé le Rapporteur spécial en formulant des observations sur les divers projets de rapport qu'il a présentés aux cinquante-quatrième, cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions de la Sous-Commission, tenues respectivement du 29 juillet au 16 août 2002, du 28 juillet au 15 août 2003, du 26 juillet au 13 août 2004 et du 25 juillet au 12 août 2005.

Ses compétences concernant les questions relatives aux droits économiques, sociaux et culturels dans certains pays ont été mises à profit par des organismes et des organes des Nations Unies, en particulier à l'occasion des réunions ci-après tenues durant la période 2003-2006, auxquelles il a pris activement part :

- Commission des droits de l'homme, Genève (toutes les sessions de 2003 à 2005). Les interventions du Centre ont porté sur le droit au logement en général; la restitution de logements, de terres et de biens dans le cadre du déplacement; le droit à l'eau et à l'assainissement; le projet de protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- Conseil des droits de l'homme, Genève (toutes les sessions de 2006). Le Centre est intervenu au sujet du droit au logement en général; de la restitution de logements, de terres et de biens dans le cadre du déplacement; du droit à l'eau et à l'assainissement; et du projet de protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Genève (toutes les sessions de 2003 à 2005). Le Centre est intervenu au sujet du droit au logement en général; de la restitution de logements, de terres et de biens dans le cadre du déplacement; du droit à l'eau et à l'assainissement;
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Genève (toutes les sessions de 2003 à 2006). Le Centre a aidé le Comité dans ses travaux en faisant des interventions orales et écrites, y compris des rapports parallèles sur la situation relative aux droits de l'homme en Australie, en Équateur, au Guatemala, en Grèce, en Inde, en Israël, au Nigéria, aux Philippines, en Thaïlande et en Zambie, ainsi que sur des thèmes tels que le droit à l'eau et à l'assainissement, la sécurité sociale et la non-discrimination;
- Comité des droits de l'homme. Le Centre a présenté de nombreux documents écrits et fait de nombreux exposés oraux, y compris des rapports parallèles sur les questions relatives au droit au logement au Kenya, à Sri Lanka et aux États-Unis, aux sessions que le Comité a tenues du 14 mars au 1^{er} avril 2005, du 20 octobre au 7 novembre 2003 et du 12 au 20 juillet 2006;
- Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Genève (toutes les sessions de 2003 à 2006). Le Centre a appuyé les travaux du Comité relatifs à des questions concernant la discrimination en Argentine, au Botswana, au

Brésil, au Guatemala et en Irlande et à un projet d'observation générale concernant la discrimination et le logement;

- Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, New York. Le Centre a apporté une contribution sur des questions concernant les femmes et le droit à l'eau (consultations avec certains membres du Comité le 12 juin 2004, le 21 septembre 2004 et le 2 février 2005).

Le Centre a par ailleurs présenté de longs documents écrits sur diverses questions factuelles et juridiques ou théoriques au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; aux rapporteurs spéciaux sur les questions relatives aux droits à un logement convenable, à la santé et à l'alimentation, au racisme et à la discrimination raciale et aux défenseurs des droits de l'homme; ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions concernant les minorités. Enfin, il a engagé, pendant la période 2003-2006, des procédures confidentielles concernant des violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme commises en Israël et au Nigéria.

ii) Coopération avec les organismes et/ou les institutions spécialisées de l'ONU sur le terrain et/ou au Siège

Dans ce contexte, le Centre s'occupe d'un certain nombre de questions en étroite consultation avec des organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les questions à propos desquelles les échanges sont fréquents sont les expulsions forcées; le droit à l'eau et à l'assainissement; la restitution des logements, des terres et des biens des réfugiés et des personnes déplacées; et les droits fondamentaux des femmes (y compris le droit à l'eau).

2. Fédération internationale de l'hydrocéphalie et du spina bifida

(Statut consultatif spécial : 1991)

I. Introduction

La Fédération internationale de l'hydrocéphalie et du spina bifida a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de spina bifida et/ou d'hydrocéphalie dans le monde et de réduire la prévalence de ces malformations grâce à la prévention primaire.

Elle s'en acquitte en exploitant et en développant sans cesse son réseau de connaissances et ses moyens de diffusion (publications, conférences et sites Web notamment) et en exécutant des projets visant à prévenir le spina bifida et l'hydrocéphalie, à défendre les droits de l'homme des personnes qui en sont atteintes et à assurer la formation, le traitement et la rééducation de ces personnes.

Modifications apportées à la constitution

Lors de l'assemblée générale qu'elle a tenue à Minneapolis (États-Unis d'Amérique) le 28 juin 2005, la Fédération a modifié sa constitution, qu'elle a alignée sur la nouvelle législation relative aux organisations internationales à but non lucratif applicable en Belgique. Ses principaux objectifs sont restés les mêmes mais le règlement intérieur de ses organisations membres a été modifié. Les modifications qui lui ont été apportées, et qui ont été approuvées le 29 juin 2006 à Helsinki par son assemblée générale, sont essentiellement les suivantes :

1. Les organisations de personnes atteintes de spina bifida et/ou d'hydrocéphalie ou s'occupant de ces personnes ne sont pas tenues d'être des organisations nationales (c'est-à-dire d'œuvrer dans le cadre géographique d'un pays) pour devenir membres de la Fédération. Elles peuvent être régionales.

2. La solidarité Nord-Sud en faveur des personnes atteintes de ce type de handicap ou entre elles est l'un des buts déclarés des organisations (art. 3 de la constitution).

3. La participation au conseil d'administration de la Fédération est désormais limitée dans le temps (à trois mandats de deux ans), ce qui permet d'associer un plus grand nombre de membres à la prise des décisions.

Le nombre des organisations nationales et régionales membres de la Fédération est passé à 32 en 2006.

II. Coopération avec les entités des Nations Unies

Vu sa petite taille, la Fédération est le plus souvent représentée par le Forum européen des personnes handicapées dans les négociations liées à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle n'a donc pas coopéré avec l'ONU aussi pleinement qu'on aurait pu s'y attendre, d'autant qu'elle consacre ses ressources aux activités qu'elle mène dans les pays en développement. Elle

mentionne toujours son statut d'organisation dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social dans toutes ses publications.

Par ailleurs, elle s'emploie, par l'entremise de l'Organisation mondiale de la santé, à élaborer un manuel destiné aux personnes s'occupant de la rééducation d'enfants atteints de spina bifida et/ou d'hydrocéphalie. Son réseau d'experts a formulé des observations au sujet du manuel et participera à l'examen du rapport mondial sur les personnes handicapées qui sera publié en 2009.

Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

La Fédération concentre actuellement ses travaux sur huit projets visant à assurer un traitement et une rééducation aux enfants atteints de spina bifida et d'hydrocéphalie, ainsi que la formation qu'ils supposent à tous les niveaux (de l'enfant au neurochirurgien), dans six pays d'Afrique orientale : à Khartoum (Soudan); Kijabe (Kenya); Kampala et Mbale (Ouganda); Blantyre (Malawi); Lusaka (Zambie); et Dar es-Salam (République-Unie de Tanzanie). Elle envoie des sondes de dérivation, des renseignements et des spécialistes dans une trentaine de localités du monde entier. Elle s'agrandit tant financièrement que géographiquement.

Les droits des enfants handicapés sont massivement violés. Si le monde veut atteindre les OMD, il faut s'occuper davantage de ces enfants. En tant que défenseur des droits de l'homme ayant déjà de nombreux succès à son actif, tant dans le Nord que dans le Sud, la Fédération se félicite de la nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées, à l'élaboration de laquelle elle a contribué en tant que membre du conseil d'administration du Forum européen des personnes handicapées (FEPH).

Seuls 2 % des enfants handicapés bénéficiant d'une éducation convenable, la Fédération encourage et aide les parents à se mobiliser en faveur de leur enfant, en ce qui concerne tant leur traitement et leur rééducation que leurs droits sociaux tels que leur droit à l'éducation. Ce sera là un nouveau thème important dans les années à venir, à mesure que davantage d'enfants survivront et deviendront continents (l'incontinence étant un problème social majeur pour les enfants atteints de spina bifida et d'hydrocéphalie).

Les mères d'enfants handicapés risquant davantage que les autres mères d'être exclues par la société, la Fédération les encourage en leur offrant une formation et en les incitant à se regrouper pour s'occuper de leurs enfants, handicapés et non handicapés. Elle vient de commencer à suivre le nombre de réunions de groupes de parents et la participation à ses projets. Dans ce contexte, on peut citer un cas anecdotique qui marque pourtant un tournant important : suite à une plainte portée par le groupe de parents récemment créé de Moshi (République-Unie de Tanzanie) contre un hôpital public dont le fonctionnement laisse à désirer, cet hôpital va assurer une formation à ses chirurgiens et à son personnel d'appui.

Les personnes handicapées étant généralement pauvres, la Fédération les aide en finançant l'achat de matériel de traitement et de rééducation; elle finance aussi la formation de toutes les parties concernées (enfants, parents, personnel infirmier, médecins et chirurgiens). Le nombre de sondes de dérivation (implants permettant d'évacuer le liquide céphalorachidien) qui sont livrées dans le cadre de projets augmente de plus de 30 % par an et a atteint le chiffre de 2 500 en 2006; le nombre

de ventriculostomies du troisième ventricule (technique pouvant remplacer l'implantation de sondes) est aussi en augmentation et a été de 324 en 2006.

Activités menées à l'appui des principes mondiaux

Les personnes atteintes de spina bifida et/ou d'hydrocéphalie sont représentées par la Fédération auprès de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation mondiale de la santé, de la Commission européenne et d'autres institutions.

La Fédération Internationale de l'hydrocéphalie et du spina bifida, qui est une organisation de défense des droits de l'homme, considère que les droits de l'homme englobent le droit à la vie et le droit à un traitement et à une rééducation. Durant la période considérée, elle a élaboré trois importantes déclarations de politique générale sur la prévention des malformations du tube neural et l'enrichissement obligatoire des produits alimentaires, sur le diagnostic prénatal et le droit à la différence et sur la mort par euthanasie de nouveau-nés atteints de spina bifida et/ou d'hydrocéphalie et le droit à la vie. Les deux dernières ont été généralisées à tous les handicaps et étendues à tous les pays d'Europe par le groupe de travail du Forum européen des personnes handicapées chargé des droits de l'homme puis approuvées par l'assemblée générale du Forum à Athènes en mai 2003 et à Rome en mai 2006.

La Fédération a facilité la recherche en publiant des articles dans le *Journal of Neurosurgery : Paediatrics* à quatre reprises en 2005.

Elle tient sa conférence annuelle, ses réunions et ses ateliers dans le monde entier. En ce qui concerne la période considérée, ses réunions les plus importantes ont été : la réunion sur la gestion de la continence, tenue à Kijabe (Kenya) du 16 au 18 octobre 2006; la réunion intitulée « Access », tenue à Helsinki du 29 juin au 2 juillet 2006; la réunion sur la gestion de la continence organisée en collaboration avec Handicap International à Ho Chi Minh ville (Viet Nam) du 24 au 30 mars 2006; la réunion sur le travail des parents, tenue à Nairobi (Kenya), les 28 et 29 octobre 2005; la réunion intitulée « Building Bridges », tenue à Minneapolis (États-Unis), du 26 au 29 juin 2005; la réunion sur l'éthique, tenue à Oostduinkerke (Belgique) les 20 et 21 mai 2005; la réunion sur l'Hydrocéphalie tenue à Mbale (Ouganda) du 18 au 20 novembre 2004; la réunion intitulée « Crossing Borders », tenue à Oslo (Norvège) du 2 au 5 septembre 2004; et la réunion sur la vessie neurogène, tenue à Moshi (République-Unie de Tanzanie) du 20 au 22 novembre 2003. À ces réunions, la Fédération s'est chargée de l'organisation de la recherche des conférenciers, des publications et du financement des frais des participants. Les réunions (locales) où les volontaires et le personnel internationaux n'ont fait qu'un seul discours ou ont simplement participé, ne sont pas prises en compte dans la liste susmentionnée car elles sont trop nombreuses.

Une importante évaluation extérieure des projets a été effectuée du 10 au 19 octobre 2006 par un spécialiste norvégien extérieur à la Fédération et par un spécialiste belge du spina bifida et de l'hydrocéphalie. Il est actuellement donné suite à leurs recommandations.

La documentation de la Fédération (rapports annuels, rapports financiers, audits, résultats des projets dans les pays en développement, travaux des conférences et conclusions de l'évaluation) peut être obtenue auprès de son secrétariat.

3. Human Relief Foundation

(Statut consultatif spécial : 2003)

I. Introduction

La Fondation est une association caritative sise au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (numéro d'enregistrement : 1043676). Créée en 1991, elle a son siège dans la ville de Bradford (Royaume-Uni) et des bureaux à Londres, Birmingham, Glasgow (Royaume-Uni), en Iraq (Bagdad, Mossoul), au Pakistan (Islamabad), au Cachemire (Muzzafarabad), aux Pays-Bas (Rotterdam), en Jordanie (Amman), au Soudan (Khartoum), au Mozambique (Maputo) et en Azerbaïdjan (Bakou). Son chiffre d'affaires annuel est de 3 millions de livres sterling (5,5 millions de dollars des États-Unis) (2005-2006). Constituée à l'origine d'un groupe de bénévoles dévoués qui lui ont donné pour mission d'apporter des secours et une aide d'urgence aux pays pauvres et en développement, elle est actuellement dirigée par un conseil d'administration et un comité de gestion et s'appuie dans ses travaux sur une trentaine d'agents travaillant à temps complet ou à temps partiel dans ses bureaux et sur le terrain.

Mission et objectifs

La Fondation compte atteindre les objectifs suivants :

- Atténuer les souffrances et la détresse de ceux qui, dans le monde, se trouvent dans une situation particulièrement éprouvante;
- Sauver et sauvegarder des vies humaines dans les situations d'urgence et au lendemain de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme qui font beaucoup de morts, causent des dégâts matériels et des traumatismes psychiques importants et entraînent des bouleversements sociaux et de grandes souffrances;
- Entreprendre des travaux de relèvement et de reconstruction à court terme en relation étroite avec les institutions et les partenaires locaux afin de faciliter l'acheminement des secours, de limiter les dégâts et d'aider les personnes touchées à retrouver un minimum d'autosuffisance;
- Mettre en œuvre des programmes de développement à long terme avec la participation des populations bénéficiaires afin notamment d'améliorer durablement le niveau de vie des personnes se trouvant dans le besoin.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'ONU

i) Participation à des conférences

1. Le Directeur et l'administrateur de projet de la Fondation ont assisté, du 8 au 10 septembre 2003, à New York, à la cinquante-sixième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, qui avait pour thème « La sécurité et la dignité humaines : tenir la promesse des Nations Unies ».

2. Le représentant de la Fondation a assisté à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, du 27 février au 10 mars 2006, à New York.

3. La Fondation a assisté à des conférences où des représentants de l'ONU ont participé aux débats et aux réunions-débats, notamment la conférence organisée à La Haye, le 20 septembre 2004, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption du Code de conduite de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle était présente également à l'exposition et aux ateliers sur l'aide et le commerce organisés à Genève, en février 2006, par l'organisation International Aid and Trade, auxquels de nombreux représentants de l'ONU ont pris part.

ii) **Coopération avec les organismes des Nations Unies sur le terrain**

a) En Iraq, la Fondation a pris contact avec l'UNICEF, via son bureau à Amman, au sujet de divers projets concernant des écoles, la sécurité des enfants, la santé et l'hygiène. Elle a également pris contact avec les services du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève à propos de l'appui et de l'aide à apporter aux Iraquiens déplacés dans leur propre pays et dans les pays voisins (en Jordanie et en République arabe syrienne).

b) Au Cachemire, elle est intervenue après le séisme d'octobre 2005 en installant dans la ville de Muzaffarabad, pour abriter les personnes déplacées qui avaient perdu leur logement, un camp qui a été ensuite visité par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Elle s'est mise en rapport avec les bureaux de divers organismes des Nations Unies présents au Cachemire (UNICEF, OMS, Programme alimentaire mondial) au sujet de l'appui à apporter à ce camp.

c) À Doubaï, elle a participé à la conférence-exposition internationale sur l'aide humanitaire et le développement qui s'est tenue en 2005 et 2006 et compte continuer à y participer.

d) Au Soudan, elle coopère avec des organisations humanitaires telles que Global Health Foundation, qui travaillent en collaboration avec les organismes des Nations Unies pour secourir et aider les Soudanais.

iii) **Activités menées à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement**

La Fondation mène actuellement toute une série d'activités à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement dans trois continents, en participant à de nombreux projets relatifs à des domaines allant de l'éducation à la purification de l'eau en passant par la santé et la protection sociale. Les pays et les régions concernés sont la Bosnie-Herzégovine, Sri Lanka, l'Indonésie, la Turquie, la Tchétchénie, le Kosovo, l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Cachemire, la Palestine, le Bangladesh, l'Inde, le Liban, la Somalie, l'Iraq, le Pakistan, l'Égypte, le Yémen et le Soudan. La Fondation est intervenue dans les domaines suivants :

- Fourniture de médicaments et de matériel médical à des hôpitaux et dispensaires (juin 2003, avril 2004, septembre 2006 et février 2007);
- Construction et remise en état de centres médicaux (juin 2004, février 2006);

- Envoi d'équipes médicales chargées de traiter ou d'opérer des malades, de faire des conférences et d'animer des séminaires (décembre 2004, juin 2005);
- Élaboration d'un projet de formation de sages-femmes au Sud-Soudan et au Darfour destiné à améliorer la santé procréative des femmes (mai 2006);
- Remise en état et à neuf d'écoles (mai 2003, octobre 2005, août 2006);
- Élaboration du projet de création d'une école primaire au Cachemire (novembre 2005, mars 2006);
- Fourniture de matériel pédagogique tel que livres scolaires, périodiques et CD (mai 2003, octobre 2005);
- Creusement et construction de puits (de diverses profondeurs) (mai 2005, septembre 2005);
- Remise en état et entretien de stations de traitement des eaux et de pompes à eau (février 2006);
- Adduction d'eau dans des logements au moyen de réseaux locaux (mars 2005);
- Mise à contribution de la population locale dans la gestion des ressources en eau (septembre 2005);
- Appui à des institutions pour personnes handicapées (janvier 2006);
- Mise en place d'ateliers de formation à des métiers manuels (plombier, mécanicien, électricien et menuisier) (juin 2004, août 2005, avril 2006);
- Amélioration de la qualité de vie dans les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées (septembre 2005);
- Projets de microfinancement (avril 2004);
- Prise en charge de plus de 2 000 familles pauvres (2003-2006);
- Augmentation du nombre de veuves prises en charge de plus de 250 à 500 (2003-2006);
- Appui à environ 6 000 orphelins en Iraq, en Palestine, au Liban et au Soudan (2003-2006);
- Appui à des Iraquiens déplacés en République arabe syrienne (juin 2007);
- Envoi en Iraq de 50 conteneurs renfermant divers matériels médicaux recueillis auprès des hôpitaux du Royaume-Uni, d'une valeur d'environ 5 millions de livres sterling (10 millions de dollars) (2003-2006);
- Prise en charge de plus de 2 000 familles pauvres et de 250 veuves en Iraq (2003-2006);
- Appui à des hôpitaux à Bagdad et Mossoul et à un service de cancérologie à Bagdad et construction de services de maternité dans de nombreuses localités iraqiennes (2003-2006);
- Apport de fournitures médicales dans les régions les plus touchées du Liban (août 2006);

- Renforcement des capacités de la Fondation au Liban et réalisation d'une évaluation partielle, concernant en particulier les écoles utilisées comme logements temporaires pour les personnes déplacées (août 2006);
- Don d'un montant de 40 000 livres sterling (70 000 dollars) à l'organisation Mercy Malaysia, qui a aidé à construire 32 maisons semi-permanentes (mars 2005);
- Fourniture d'une ambulance entièrement équipée desservant 12 000 personnes (mars 2005);
- Aménagement d'un village de tentes pouvant accueillir 2 000 personnes à Muzzafarabad (Cachemire) (novembre 2005);
- Installation de dispensaires et recrutement de personnel infirmier au Cachemire (février 2006).

Activités menées à l'appui des principes mondiaux

La Fondation promeut les droits de l'homme au moyen de ses activités et de campagnes de sensibilisation, marketing et d'information depuis 2003. Son souci premier est d'apporter aide et appui à tous indépendamment des différences de race, d'ethnie, de croyance, de sexe ou de toute autre distinction.

Participation aux travaux du Conseil économique et social

La Fondation s'est fixé pour objectif de participer le plus possible aux travaux du Conseil économique et social et est déterminée à accroître sa participation dans les années à venir.

Son action aurait été plus efficace si les conditions suivantes avaient été remplies :

- Meilleure communication avec le personnel des Nations Unies – la communication avec lui a été souvent mauvaise;
- Meilleure communication des renseignements sur les réunions, qui sont souvent parvenues à la dernière minute, et tenue d'un plus grand nombre de réunions en Europe, ce qui aurait facilité la participation;
- Participation aux réunions moins coûteuses, le but primordial de la Fondation étant de consacrer le maximum de ressources aux activités de secours direct et de développement;
- La Fondation étant déterminée à collaborer davantage avec le Conseil économique et social, elle espère conserver son statut consultatif auprès de lui.

4. Mandat international

(Statut consultatif spécial : 2003)

I. Introduction

i) But de l'organisation

- Promouvoir le dialogue et la coopération internationale
- Accueillir, informer, assister les délégués non gouvernementaux et faciliter leur participation aux conférences internationales
- Soutenir et héberger économiquement les délégués venant de pays en développement afin de favoriser une représentation géographique équilibrée de la société civile

ii) Modification de son statut

En date du 26 avril 2004, l'organisation a obtenu la transformation de son statut d'association en celui de « fondation d'utilité publique », qui doit lui permettre de faciliter la recherche des fonds nécessaires au soutien des délégués des pays en développement. Ses buts restent identiques mais ont été reformulés afin de mettre notamment l'accent sur la nécessité d'une participation équitable des pays en développement dans les conférences internationales, de la participation renforcée des jeunes et de l'importance du dialogue entre les délégués gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle s'appuie sur les compétences et l'expérience des membres de son réseau international, ainsi que sur son comité consultatif qui réunit des experts reconnus dans tous les domaines de la coopération internationale.

- L'organisation jouit également du statut consultatif auprès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).
- Elle a également constitué avec la Banque mondiale un partenariat qui lui permet de mettre gratuitement sa documentation à la disposition des délégués des pays en développement.
- Elle est devenue membre du Pacte mondial de l'ONU en 2007.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'ONU

Depuis l'obtention du statut consultatif, l'organisation a participé à de nombreuses réunions de l'ONU. Voici quelques exemples de contributions :

i) Contribution aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

- Le 8 décembre 2003, l'organisation a organisé, au Palais des Nations à Genève (Suisse), une réunion de consultation sur la coopération entre les ONG des pays en développement et le système des Nations Unies, ouverte exclusivement à la participation des ONG de pays en développement des différentes régions du monde. Les participants ont travaillé à l'élaboration et à l'adoption de propositions significatives pour l'établissement du rapport Cardoso sur la réforme de l'ONU. Les recommandations sont toujours

d'actualité et pourraient intéresser le Comité chargé des organisations non gouvernementales. Le rapport de la réunion est disponible sur Internet en français (<http://www.mandint.org/doc/8decfr.pdf>), en anglais (<http://www.mandint.org/doc/8decen.pdf>); et en espagnol (<http://www.mandint.org/doc/8deces.pdf>).

- L'organisation suit régulièrement les travaux du Groupe de travail de l'ONU sur les peuples autochtones. À la vingt et unième session, tenue du 21 au 25 juillet 2003 à Genève (Suisse), elle a organisé une réunion-débat sur le commerce équitable et les populations autochtones. En juillet 2005 et 2006, elle a organisé les Journées culturelles des peuples autochtones en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU et la Commission suisse de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour faire mieux connaître les travaux du Conseil économique et social en faveur des peuples autochtones et la richesse culturelle que ces populations représentent pour l'humanité.
- Depuis 2006, elle fait partie du comité d'organisation du Forum du développement des ONG.
- Au moyen de son Centre d'accueil des délégations et organisations non gouvernementales, elle vient tous les ans en aide à près d'un millier de délégués d'environ 110 nationalités, venant principalement de pays en développement, qui participent ainsi plus facilement et plus régulièrement aux réunions des organismes des Nations Unies. Elle apporte ainsi, chaque année, son soutien à près de 80 réunions et conférences internationales organisées sous l'égide de l'ONU; un grand nombre ont un lien direct avec les travaux du Conseil économique et social.
- Elle a rédigé plusieurs guides d'information trilingues (en anglais, en espagnol et en français) qui facilitent la participation des ONG aux travaux du Conseil, notamment le *Guide du délégué* et le *Guide des organisations internationales*, disponibles sur son site Internet (www.mandint.org).
- Elle coordonne la Tribune d'information (www.ngo-info.org), qui permet à plus de 500 ONG de plus de 80 pays (principalement de pays en développement) de coopérer et d'élaborer des projets conjoints, notamment en faveur du développement. Grâce à son statut consultatif, elle participe aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et informe les ONG des pays en développement de l'avancement des travaux du Conseil et d'autres organes et entités de l'ONU en affichant en ligne environ 70 résumés de conférences par an.

ii) Contribution aux travaux d'autres organes

- L'organisation a participé aux sessions du Comité préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information (17-28 février et 15-26 septembre 2003) et au Sommet lui-même (10-12 décembre 2003) à Genève. Elle a soutenu la participation des ONG du sud et présenté les recommandations du Groupe de travail sur la société de l'information du Forum mondial de la société civile, qui s'est tenu du 14 au 20 juillet 2002 à Genève.
- En 2006, forte de son expérience avec l'ONU, elle a lancé un nouveau programme pédagogique pour faire découvrir aux jeunes de 12 à 18 ans les

travaux du système des Nations Unies. Plus de 700 élèves ont déjà participé à ce programme dans le cadre de visites et de rencontres. Douze dossiers thématiques seront bientôt en ligne sur Internet et seront ainsi à la disposition des élèves du monde entier.

- En 2004, elle a organisé une consultation sur la coopération entre les ONG et les organisations internationales.

iii) Contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

L'organisation facilite la participation des ONG des pays en développement à l'élaboration et au suivi de politiques de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle soutient pleinement ces objectifs et contribue à l'application de plusieurs volets de la Déclaration du Millénaire, notamment de celui concernant la promotion du droit international, grâce à un moteur de recherche juridique qu'elle a installé sur Internet (www.whatconvention.org) et qui facilite l'accès aux instruments du droit international. Ce moteur de recherche sera progressivement étendu à l'ensemble des domaines du droit international (humanitaire, santé, environnement, développement, etc.).

Ces efforts gratifiants pour soutenir les travaux de l'ONU et les succès remportés n'auraient pas été possibles si l'organisation n'avait pas bénéficié du statut consultatif. Elle remercie les membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales de leur soutien et de leur confiance et les assure de son ferme engagement à contribuer à atteindre les buts et les objectifs de l'ONU.

5. Nouvelle association des femmes japonaises

(Statut consultatif spécial : 2003)

I. Introduction

La Nouvelle association des femmes japonaises a été créée en 1962 à l'initiative de 32 femmes influentes, écrivaines, militantes des droits de l'homme, artistes et actrices. Elle s'est fixé cinq grands objectifs : 1) abolir les armes nucléaires; 2) veiller au respect de la Constitution japonaise, qui interdit le recours à la guerre; 3) promouvoir les droits des femmes et des enfants; 4) promouvoir la démocratie; et 5) encourager la solidarité internationale en faveur de la paix dans le monde.

Le bureau national (siège) de l'association coordonne les activités menées par les 200 000 membres de ses 10 000 unités de base, qui se sont constituées sur les lieux de travail et dans les collectivités, notamment rurales, partout dans le pays. L'association a des sections dans 47 préfectures et des antennes dans 880 municipalités et organise 27 000 activités de loisir. Son hebdomadaire, *Shinfujin Shimbun*, compte 300 000 abonnés. C'est l'association de femmes japonaises qui compte le plus grand nombre de membres individuels.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'ONU

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou des grandes conférences et autres réunions organisées sous l'égide de l'ONU

La représentante de l'association a assisté aux sessions suivantes de la Commission de la condition de la femme à New York :

La quarante-huitième session, tenue du 1^{er} au 12 mars 2004;

La quarante-neuvième session (Dix ans après Beijing), tenue du 28 février au 11 mars 2005;

La cinquantième session, tenue du 27 février au 10 mars 2006.

En 2004, une représentante de l'association a assisté aux réunions de haut niveau que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a organisées du 5 au 12 septembre à Bangkok dans le cadre des préparatifs de la Conférence Beijing+10.

En 2003, une représentante de l'association a assisté du 30 juin au 18 juillet à la vingt-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à New York.

En 2005, deux représentantes de l'association ont assisté du 2 au 27 mai à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à New York, en tant que membres de la délégation du Conseil japonais contre les bombes atomiques et à hydrogène.

ii) Activités menées à l'appui de l'ONU et des principes mondiaux

L'association n'a pas appuyé directement les buts et objectifs de l'Organisation – en coparrainant des réunions, des séminaires et des projets, par exemple – mais chaque fois qu'elle se fait représenter à une réunion de la Commission de la condition de la femme, elle soumet un rapport, une déclaration ou d'autres documents utiles et appuie le Comité pour la paix en collaboration avec les représentants des groupes de femmes de différents pays. Elle contribue ainsi à l'effort collectif que déploient les ONG pour faire assurer le succès des réunions des entités des Nations Unies. Bon nombre des propositions figurant dans le rapport que le Comité des ONG sur la condition de la femme a publié en février 2005 sous le titre « Ten Years After Beijing: Still more promises than progress 1995-2005 : Review and appraisal of the implementation of the Beijing Platform for Action » (Dix ans après Beijing : toujours plus de promesses que de progrès – examen et évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing) lui sont dues.

Tous les ans, l'association célèbre la Journée internationale de la femme. Elle publie une série d'articles et d'informations à ce sujet dans son hebdomadaire et ses revues mensuelles et coparraine des réunions et des séminaires organisés à cette occasion aux plans local et national.

Faisant de l'abolition des armes nucléaires l'un de ses tout premiers objectifs, l'association appelle à l'établissement d'un ordre international de paix fondé sur la Charte des Nations Unies. À cette fin, elle mène diverses activités en coopération avec des organisations non gouvernementales, dans le pays et à l'étranger. Le 13 mai 2006, elle a parrainé le Colloque international des femmes sur la paix, auquel elle a convié des représentants d'ONG dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, la Secrétaire générale de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et la coreprésentante de la Korean Women's Associations United, ainsi qu'un membre de l'organisation September 11th Families for Peaceful Tomorrows (Familles du 11 septembre pour des lendemains de paix) des États-Unis. Le Colloque a donné l'occasion aux 320 personnes venues y participer de tous les coins du pays, dont des représentants d'organisations de femmes et d'organisations pour la paix, et à de nombreux membres de l'association d'acquérir des connaissances sur la collaboration entre l'ONU et les ONG concernant la prévention des conflits et l'instauration de la paix et sur la signification de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité. S'agissant de la question de l'abolition de l'arme nucléaire, l'association participe activement à la Conférence mondiale contre les bombes atomiques et à hydrogène qui se tient tous les ans au mois d'août à Hiroshima et à Nagasaki et à laquelle de nombreux représentants de gouvernements et d'ONG et des particuliers, y compris des survivants des bombardements atomiques, participent pour étudier les moyens de parvenir à éliminer les bombes nucléaires. En ce qui concerne les droits et la promotion de la femme, l'association saisit toutes les occasions de soumettre au Gouvernement japonais, à titre individuel ou en sa qualité de membre du Groupe de liaison de l'Année internationale de la femme, le plus grand réseau japonais d'organisations féminines dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, des propositions visant à promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de tous les accords conclus dans les réunions de suivi et autres conférences pertinentes.

S'agissant des objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement, l'association n'a pas élaboré de projets ou d'initiatives particulières pour en appuyer la réalisation, mais elle fournit autant d'informations que possible sur leur sens et leur intérêt à ses membres et aux lecteurs en publiant des articles dans son hebdomadaire et en organisant des séminaires. Elle appuie en outre les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
